



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

***Description du projet relatif à
la ségrégation et au mélange ethniques dans les
grandes régions métropolitaines du Canada***

Mars 2008

Brian Ray
Département de géographie
Université d'Ottawa

Table des matières

| | |
|---|----|
| Le choix des villes..... | 2 |
| La cartographie..... | 4 |
| L'organisation des cartes par ville..... | 6 |
| a) Lieu de résidence..... | 6 |
| b) Population active occupée : lieux de résidence et de travail..... | 10 |
| La disparité des lieux d'établissement et la cartographie des groupes d'immigrants et des minorités visibles..... | 12 |
| La représentation des données et l'interprétation des indices..... | 14 |
| a) Quotient de localisation :..... | 14 |
| b) Indice de diversité (entropie) :..... | 16 |
| Résumé..... | 18 |
| Bibliographie..... | 20 |

Le projet relatif à la ségrégation et au mélange ethniques dans les grandes régions métropolitaines du Canada s'intéresse à la répartition géographique des lieux de résidence et de travail des groupes d'immigrants et des minorités visibles¹ dans les grandes villes canadiennes. L'objectif premier est de montrer sur des cartes les quartiers ou secteurs où certains groupes d'immigrants et certains groupes appartenant à une minorité visible sont concentrés, ceux dans lesquels ils sont sous-représentés et ceux dont ils sont absents. La plupart des recherches menées jusqu'ici portent sur la répartition et la concentration des immigrants et des membres des minorités visibles du point de vue de leur *lieu de résidence*, en raison notamment de l'importance économique, sociale et culturelle que revêtent le logement et le quartier. Par ailleurs, on estime que cette variable traduit les processus à l'origine de la stratification sociale entre les groupes et reflète l'ampleur de la différenciation entre ceux-ci.

Le projet examine de près le lieu de résidence des groupes d'immigrants et des groupes appartenant à une minorité visible, mais il ajoute aux analyses classiques le lieu de travail dans chacune des villes retenues. Il met implicitement l'accent sur la façon dont les aspects géographiques changent selon que les membres des populations concernées sont à leur travail ou à leur domicile. Il invite donc ainsi à examiner les contacts sociaux qui peuvent survenir entre les groupes ethnoculturels à l'extérieur du quartier de résidence.

Un deuxième objectif est de cerner les zones urbaines qui se caractérisent par leur diversité ou par leur homogénéité ethnoculturelle. La majeure partie du projet est axée sur la répartition et la concentration relative des différents groupes dans les villes, ce qui ne dit pas grand-chose, en soi, du mélange au sein des espaces

¹ La variable « minorité visible » englobe treize groupes de personnes, dont celui formé par les personnes n'estimant pas appartenir à une minorité visible, soit : les Chinois, les Asiatiques du Sud, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Asiatiques du Sud-Est, les Arabes, les Asiatiques de l'Ouest, les Coréens, les Japonais, les minorités visibles non incluses ailleurs, les minorités visibles multiples et autres (c'est-à-dire d'origine européenne ou « blanche »). Cette variable englobe essentiellement la population non autochtone qui présente certains caractères « raciaux » ou phénotypiques. Elle a été établie au départ pour suivre les progrès accomplis du point de vue de l'équité en matière d'emploi. Aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

résidentiels. Le deuxième volet analyse donc la diversité de manière explicite et délimite les quartiers et les secteurs qui présentent au moins une hétérogénéité démographique, en se fondant sur un indice approprié.

Ce document expose la structure et la composition de base du projet, ainsi que les concepts clés utilisés pour produire les cartes, le but étant de fournir l'information de base nécessaire pour interpréter et analyser ces dernières. Il ne décrit pas chaque carte, ni ne donne un aperçu des particularités géographiques des groupes d'immigrants et de minorités visibles dans les différentes villes. Le but est de fournir des informations utiles aux décideurs, chercheurs, fournisseurs de services et organismes communautaires qui travaillent avec ces groupes ou qui étudient les questions relatives à la prestation de services ou à la formulation de politiques.

Le choix des villes

On a étudié la répartition des groupes d'immigrants et des minorités visibles dans huit villes canadiennes, soit Toronto, Vancouver, Montréal, Ottawa-Gatineau, Calgary, Edmonton, Winnipeg et Hamilton. Ces régions métropolitaines ont été choisies parce qu'un nombre assez important d'immigrants s'y sont établis, y compris des nouveaux arrivants. En outre, les personnes nées à l'étranger et les membres de minorités visibles constituent une bonne part de la population totale de chacune de ces villes. La composition des groupes visés dans chacune des villes était la suivante en 2001 :

Tableau 1 : Composition de la population dans les grandes villes canadiennes en 2001

| | Population totale | Proportion de personnes nées au Canada | Proportion de personnes nées à l'étranger | Nouveaux immigrants (1996-2001) en proportion de la population totale née à l'étranger | Proportion de personnes appartenant aux minorités visibles |
|----------------------|--------------------------|---|--|---|---|
| Toronto | 4 647 960 | 55,0 | 43,7 | 20,4 | 36,8 |
| Montréal | 3 380 645 | 80,6 | 18,4 | 18,4 | 13,6 |
| Vancouver | 1 967 475 | 61,0 | 37,5 | 23,0 | 36,9 |
| Ottawa - Gatineau | 1 050 755 | 81,6 | 17,6 | 20,6 | 14,1 |
| Calgary | 943 310 | 78,3 | 20,9 | 18,4 | 17,5 |
| Edmonton | 927 020 | 81,5 | 17,8 | 12,7 | 14,6 |
| Winnipeg | 661 730 | 83,0 | 16,5 | 12,3 | 12,5 |
| Hamilton | 655 060 | 75,5 | 23,6 | 12,1 | 9,8 |

On voit dans ce tableau la taille de la population totale et de la population immigrante dans chaque région métropolitaine, ainsi que la proportion relative de personnes nées à l'étranger et de personnes appartenant à une minorité visible. Ces villes sont parmi les plus grandes du Canada et les plus hétérogènes sur le plan ethnoculturel. D'autres, par exemple Québec dont la population atteint 673 000 habitants, n'ont pas été incluses parce qu'elles n'abritent généralement pas beaucoup de personnes nées à l'étranger et qu'elles ne présentent pas un degré élevé de diversité ethnoculturelle.

Les agglomérations retenues diffèrent par plusieurs aspects importants. Ainsi, les villes canadiennes dites du premier rang comptent globalement un grand nombre de personnes nées à l'étranger, surtout des personnes dont l'immigration est récente (Toronto et Vancouver, par exemple). D'autres villes, comme Winnipeg et Hamilton, attiraient autrefois plus d'immigrants qu'aujourd'hui. Dans d'autres villes, telle Ottawa-Gatineau, la part des nouveaux immigrants dans la population totale née à l'étranger (20,6 p. 100) est supérieure à la proportion globale de personnes nées à l'étranger (17,6 p. 100). Toronto et Vancouver sont sans conteste les villes dont la proportion de personnes appartenant à une minorité visible est la plus élevée (un peu moins de 37 p. 100). Calgary, Edmonton, Ottawa-Gatineau et Montréal arrivent loin derrière à cet égard.

La taille relative et absolue des groupes de personnes nées à l'étranger et des minorités visibles influe sur la possibilité de représenter de façon exacte et précise les particularités géographiques de chacun d'eux. Il a été possible, pour les huit villes choisies, de cartographier le lieu de résidence des cinq groupes de personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible les plus nombreux². En revanche, à Winnipeg et à Hamilton par exemple, le nombre souvent réduit de personnes nées à l'étranger et de personnes faisant partie de minorités visibles au sein de la population active a empêché de tracer des cartes valables pour le lieu de travail. En règle générale, plus le groupe est important, plus la représentation de la répartition géographique et de la concentration relative est exacte.

La cartographie

L'unité géographique choisie pour illustrer les données peut avoir une incidence importante sur les caractéristiques représentées et sur le détail de l'information présentée. Dans ce projet, on s'est appuyé sur les fichiers des limites géographiques produits par Statistique Canada et sur la manière dont cet organisme présente les données. Il est généralement bon de fournir le plus de détails possible, mais on a écarté l'idée de tracer des cartes à l'échelle des aires de diffusion (la plus petite zone géographique sur laquelle il est facile d'obtenir des données, soit l'équivalent d'une population de 800 habitants), par crainte d'éliminer trop de répondants. En effet, Statistique Canada détermine au moyen de seuils numériques si, au sein d'une région géographique, les données relatives à certains groupes seront diffusées. Le but est de préserver l'anonymat des personnes et la confidentialité des réponses. En règle générale, plus le groupe ou la région sont petits, plus les données risquent d'être supprimées. Bien que le seuil fixé varie selon la variable considérée, il est courant d'éliminer les données lorsque le groupe présentant une caractéristique particulière (le fait d'être né à l'étranger, par exemple) est inférieur à dix; on attribue alors une valeur nulle au groupe dans la région en question.

² Le nombre de personnes composant le groupe était suffisant pour cela.

Compte tenu des limites imposées à la diffusion des données et de la taille réduite de nombreux groupes d'immigrants et minorités visibles dans certaines villes, l'unité géographique de base qui a été choisie pour tracer les cartes est le *secteur* de recensement. Il s'agit d'une zone peu étendue dont la population totale se situe généralement entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne s'établissant à 4 000 personnes. On considère souvent que le secteur de recensement correspond à un « quartier » sur le plan de la superficie. Il sert aussi à analyser les données au sein des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement de plus de 50 000 habitants.

Pour aider à la localisation spatiale, chaque carte comporte les principaux détails de la zone visée : plans d'eau, autoroutes et grandes voies de circulation, aéroport, limites et nom des municipalités (subdivisions de recensement) dans la région métropolitaine concernée. En outre, les secteurs de recensement dans lesquels la population est très faible ou nulle portent la mention « aucune population ». Les données relatives à certains secteurs ont été supprimées, le nombre de recensés ayant été jugé insuffisant par Statistique Canada. Lors de la cartographie en tant que telle, on a veillé attentivement, dans la mesure du possible, à ce qu'un petit nombre de personnes n'amplifie pas la représentation ou le degré de concentration d'un groupe particulier. Lorsque la population totale (tous groupes confondus) était inférieure à 100 personnes, le secteur de recensement a donc été considéré comme n'ayant « aucune population ».

Les cartes relatives aux différents groupes renferment des données de base sur la taille absolue et relative du groupe, le but étant d'aider à bien interpréter les répartitions et les concentrations relatives. La « concentration spatiale » implique un phénomène différent sur le plan social selon qu'il s'agit d'un groupe de 5 000 personnes ou d'un groupe de 70 000 personnes. Ainsi, les cartes consacrées à chaque groupe d'immigrants précisent le nombre de personnes qui composent le groupe ainsi que la proportion qu'il forme de la population immigrante totale de la ville. Il en va de même des minorités visibles, chaque carte indiquant la taille du groupe ainsi que sa proportion par rapport à la population totale et à l'ensemble de

la population des minorités visibles. Ces informations devraient aider le lecteur à effectuer des interprétations valables et à cerner des tendances utiles.

L'organisation des cartes par ville

Le projet comprend deux grandes séries de cartes : celles qui montrent la répartition et la concentration des groupes en fonction du lieu de résidence et celles qui présentent les lieux de travail et de résidence des personnes qui, au sein de chaque groupe, appartiennent à la population active *occupée*. Quel que soit le groupe ethnoculturel, le nombre de personnes qui occupent un emploi est toujours très inférieur à la taille du groupe dans son ensemble. Pour les villes de taille réduite, les chiffres étaient trop faibles pour permettre de tracer des cartes fiables au sujet du lieu de naissance et de travail des minorités visibles. Les régions métropolitaines retenues pour l'un et l'autre des volets du projet sont les suivantes :

Lieu de résidence :

- Toronto
- Vancouver
- Montréal
- Ottawa-Gatineau
- Calgary
- Edmonton
- Winnipeg
- Hamilton

Population active occupée :

- Toronto
- Vancouver
- Montréal
- Ottawa-Gatineau
- Calgary³

a) Lieu de résidence

Les cartes montrant le *lieu de résidence* sont organisées comme suit pour chaque ville :

- **Période d'immigration (tous les âges) :** Quatre cartes illustrent la répartition de la population née à l'étranger selon la date d'arrivée au Canada, soit :

³ Il a été possible d'établir pour certains groupes (les plus nombreux) des cartes présentant le lieu de résidence des actifs *occupés*, selon la période d'immigration et l'appartenance à une minorité visible, dans les villes d'Edmonton, de Winnipeg et d'Hamilton.

- 1981 - 1990
- 1991 - 2001
- 1991 - 1995
- 1996 - 2001

Les personnes qui ont immigré au cours de la dernière décennie (1991-2001) sont subdivisées en cohortes de cinq ans, ce qui permet de comparer la façon dont la répartition géographique des divers groupes évolue pendant la période critique des dix premières années.

- **Zones de concentration ou enclaves de nouveaux immigrants** : Il est souvent très intéressant pour les chercheurs et les décideurs de connaître les parties d'une ville qui peuvent être considérées comme des enclaves de nouveaux immigrants, c'est-à-dire les quartiers dans lesquels les immigrants de fraîche date forment une bonne partie d'une population déjà importante de personnes nées à l'étranger. Pour montrer clairement ces zones, une carte par ville présente les secteurs de recensement dans lesquels : a) les personnes nées à l'étranger constituent une bonne part de la population totale du secteur **et** b) les nouveaux venus (1996-2001 *et* 1991-1995) occupent une place importante dans la *population immigrante totale* du secteur. Les valeurs de référence varient d'une agglomération à l'autre, étant donné les écarts que présente la taille absolue et relative de la population née à l'étranger, notamment celle qui a immigré au cours des dernières années.
- **Principaux groupes d'immigrants – tous les âges** : Ces cartes montrent la répartition géographique et les zones de concentration des cinq principaux groupes d'immigrants dans chaque ville, tous âges confondus.
- **Principaux groupes de nouveaux immigrants – tous les âges** : Ces cartes montrent la répartition géographique et les zones de concentration des cinq principaux groupes de *nouveaux* immigrants (1996-2001) dans chaque ville, tous âges confondus.
- **Principaux groupes faisant partie de minorités visibles – tous les âges** : Ces cartes montrent la répartition géographique et les zones de concentration

des cinq principaux groupes appartenant à une minorité visible dans chaque ville, ainsi que celles de la population totale des minorités visibles, tous âges confondus.

Suit une série de cartes présentant la répartition de la population adulte *uniquement* (groupe des 15 à 64 ans) selon quelques indicateurs du statut socio-économique ou du statut par rapport à l'immigration. Il a été décidé de s'intéresser à la population adulte, dont les membres sont en principe des actifs occupés, parce que la structure par âge varie grandement d'un groupe d'immigrants et d'une minorité visible à l'autre⁴ et parce que les enfants et les personnes âgées interviennent peu dans le choix du lieu de résidence. Ces cartes permettent d'étudier certains aspects de la diversité sociale au sein des populations d'immigrants et de minorités visibles, et de voir si les personnes issues du même contexte ethnoculturel, mais présentant des caractéristiques sociales différentes, résident dans les mêmes quartiers. En ce qui concerne le statut socio-économique et le statut par rapport à l'immigration, les indicateurs étudiés sont : a) la période d'immigration (pour les immigrants), b) le lieu de naissance (au Canada ou à l'étranger, pour les minorités visibles) et c) le revenu du ménage (pour tous les groupes). Les cartes concernent les personnes qui font *très probablement* partie de la population active, mais elles *ne se limitent pas* à celles qui occupent effectivement un emploi. Les cartes de cette série composent différents jeux :

- **Groupes d'immigrants selon la période d'immigration** : Les cartes portent sur les périodes suivantes : a) avant 1981, b) 1981 - 1990 c) 1991 - 2001. Chacune est agrémentée d'un graphique qui précise le nombre de personnes visé par chaque période.
- **Groupes de nouveaux immigrants selon la période d'immigration** : Les périodes considérées sont : a) 1991 - 1995 et b) 1996 - 2001. Le nombre d'immigrants dans la tranche de 1991 à 2001 est indiqué pour chaque groupe, ainsi que la proportion des personnes pour les deux périodes de cinq ans.

⁴ Par exemple, un groupe peut comporter beaucoup d'enfants, un autre davantage de personnes âgées en raison du vieillissement de la population au Canada.

- **Groupes appartenant à une minorité visible selon le lieu de naissance** : Ces cartes permettent d'apprécier l'ampleur des différences dans la répartition géographique des personnes appartenant à une minorité visible, selon le lieu de naissance. Les cartes suivantes ont été établies pour chaque groupe :

a) personnes nées à l'étranger, b) personnes nées au Canada et c) groupe dans son ensemble (indépendamment du lieu de naissance). Figurent également la taille de chacun des groupes appartenant à une minorité visible, ainsi que la ventilation selon le lieu de naissance (à l'étranger ou au Canada).
- **Immigrants (totaux et nouveaux) et minorités visibles, selon le revenu du ménage** : Le statut socio-économique peut avoir une incidence majeure sur le lieu de résidence dans une ville canadienne. Afin de déterminer dans quelle mesure ce paramètre influence le lieu de résidence des groupes d'immigrants et celui des groupes appartenant à une minorité visible, on a établi des cartes tenant compte du revenu du *ménage*, plus précisément pour les tranches de revenu suivantes : a) moins de 35 000 \$, b) entre 35 000 et 69 999 \$ et c) plus de 70 000 \$. Ces catégories correspondent à peu près à un revenu faible, moyen et élevé, mais la prudence est de mise dans l'interprétation des données. Il existe de grands écarts d'une région métropolitaine à l'autre, car le coût de la vie y est différent. En conséquence, il est possible que ces catégories sous-estiment ou surestiment parfois l'aisance relative des ménages. Chaque carte est accompagnée d'un graphique indiquant le nombre de personnes appartenant aux différents groupes d'immigrants ou minorités visibles qui se situent dans une tranche de revenu.
- **Indice de diversité** : La dernière carte de la série consacrée au lieu de résidence montre le degré de diversité ethnoculturelle des secteurs de recensement de chaque agglomération. Toutes les catégories de minorités visibles étudiées par Statistique Canada sont utilisées, y compris les personnes d'origine européenne ou n'appartenant pas à une minorité visible. On voit dans quelle mesure l'ensemble des groupes est présent dans la population totale, à l'échelle des secteurs de recensement. La carte a été établie à la lumière d'un

indice de diversité ou d'entropie⁵; plus la valeur de cet indice est élevée, plus grande est la diversité ethnoculturelle au sein du secteur.

b) Population active occupée : lieux de résidence et de travail

Les cartes consacrées à la répartition et à la concentration relative des groupes d'immigrants et des minorités visibles, pour ce qui est du *lieu de travail*, sont organisées de manière légèrement différente, en partie parce que les membres de la population active occupée constituent la population de base. Comme l'on s'intéresse au lieu de travail, les cartes doivent *uniquement* faire état des actifs occupés (c'est-à-dire les personnes qui touchent un revenu d'emploi dans une économie fondée sur les salaires).

Jusqu'à ce stade-ci du projet, les cartes consacrées au lieu de résidence ne concernaient pas uniquement la population active occupée. Dans la plupart de ces cartes, la population de base est beaucoup plus large; dans quelques autres, toutes les personnes sont incluses, indépendamment de leur âge. Pour obtenir une comparaison pertinente du lieu de travail et du lieu de résidence des membres des différents groupes, on a établi des cartes portant sur le *lieu de résidence* des seules personnes appartenant à la population active occupée. Par conséquent, on a produit pour chaque ville un jeu de cartes illustrant le lieu de résidence et le lieu de travail, et cela à l'égard de chaque groupe d'immigrants et de chaque minorité visible, en fonction des actifs occupés qui occupent un emploi dans un lieu fixe. On a exclu les personnes dont le lieu d'emploi change, tout comme celles qui n'ont pas de travail, mais qui cherchent activement un emploi.

Enfin, une distinction selon le sexe est introduite dans les cartes qui présentent le *lieu de travail* uniquement. Tout indique en effet que les hommes et les femmes occupent des emplois différents, dans des secteurs économiques différents et dans des lieux différents au sein d'une région métropolitaine. Alors qu'ils font partie des mêmes ménages, leur métier et leur secteur d'activité très différents les dirigent vers des endroits aussi très différents dans la ville. On a donc établi des cartes distinctes

⁵ Le calcul et la signification de l'indice de diversité sont expliqués plus loin.

pour les hommes et pour les femmes selon la période d'immigration, le lieu de naissance et la minorité visible concernée.

Les cartes consacrées à la population active occupée se présentent comme suit :

- Lieu de résidence *et* lieu de travail :
 - Période d'immigration :
 - Avant 1981
 - 1981 - 1990
 - 1991 - 2001
 - Groupes d'immigrants :
 - Cinq principaux groupes de personnes nées à l'étranger dans chaque ville⁶
 - Minorités visibles :
 - Cinq principaux groupes appartenant à une minorité visible dans chaque ville⁷
 - **NOTA** : Dans le jeu de cartes sur le lieu de travail, on a établi pour chaque groupe ethnoculturel des cartes distinctes présentant la répartition et la concentration relative : a) de la population totale, b) des femmes et c) des hommes
 - **Indice de diversité** : La dernière carte de la série consacrée à la population active occupée illustre le degré de diversité ethnoculturelle en fonction du lieu de travail dans chaque secteur de recensement. Le premier jeu de cartes sur la diversité, dans le volet qui s'intéresse au lieu de résidence, est basé sur la population *résidente*. Dans ce volet-ci, les cartes présentent uniquement la population qui *travaille* dans le secteur. Comme dans le cas du premier jeu de

⁶ Il s'agit là de l'objectif visé mais, dans les villes plus petites, le nombre de groupes est moindre car trop peu de personnes appartenant à certains groupes d'immigrants font également partie de la population active occupée.

⁷ Il s'agit là de l'objectif visé mais, dans les villes plus petites, le nombre de groupes est moindre car trop peu de personnes appartenant à certaines minorités visibles font également partie de la population active occupée.

cartes sur la diversité, l'indice repose sur la présence relative dans le secteur de recensement de certaines ou de l'ensemble des minorités visibles, y compris les groupes d'origine européenne « n'appartenant pas à une minorité visible ». Plus l'*ensemble* des groupes sont bien représentés, plus le secteur de recensement présente un indice de diversité élevé.

Soulignons, toutefois, qu'un moins grand nombre de minorités visibles sont étudiées du point de vue du lieu de travail, en raison de la taille réduite de certains de ces groupes au Canada. Les populations les plus restreintes ont été amalgamées dans la catégorie « Autre minorité visible ». La comparaison directe des cartes portant sur le lieu de résidence et de celles portant sur le lieu de travail requiert une certaine prudence, puisque les groupes considérés ne sont pas identiques. Voici ceux qui ont été retenus pour calculer l'indice de diversité dans les cartes visant le lieu de travail :

- Asiatiques de l'Est (Chinois, Coréens, Japonais)
- Asiatiques du Sud
- Noirs
- Asiatiques du Sud-Est (Asiatiques du Sud-Est et Philippins)
- Arabes
- Autres (Latino-Américains, Asiatiques de l'Ouest, minorités visibles non incluses ailleurs, minorités visibles multiples)
- Personnes d'origine européenne (n'appartenant pas à une minorité visible)

La disparité des lieux d'établissement et la cartographie des groupes d'immigrants et des minorités visibles

Il est difficile de cartographier des groupes d'immigrants et des minorités visibles dans diverses villes du fait que, bien souvent, certains groupes sont beaucoup plus nombreux dans une agglomération que dans une autre. Par exemple, les immigrants d'origine haïtienne composent une vaste communauté à Montréal mais sont très peu nombreux dans les autres régions métropolitaines. Nous nous sommes efforcés d'étudier les groupes qui comptent le plus de membres dans

chaque ville, plutôt que de cartographier systématiquement un nombre restreint de groupes dans chaque ville, indépendamment de leur taille numérique ou de leur importance relative. Le corollaire est que les groupes présentés sont souvent très différents d'une ville à l'autre, ce qui complique la comparaison entre les agglomérations. Le tableau 2 indique les groupes d'immigrants, de nouveaux immigrants et les minorités visibles illustrés pour chaque ville.

Tableau 2 : Groupes d'immigrants (totaux et nouveaux) et minorités visibles par ville

Cinq principaux groupes d'immigrants

| | | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|------------|-------------|
| Toronto | Indiens | Britanniques | Italiens | Chinois | Hongkongais |
| Montréal | Italiens | Haïtiens | Français | Libanais | Grecs |
| Vancouver | Chinois | Hongkongais | Britanniques | Indiens | Philippins |
| Ottawa-Gatineau | Britanniques | Chinois | Libanais | Américains | Italiens |
| Calgary | Britanniques | Chinois | Indiens | Philippins | Vietnamiens |
| Edmonton | Britanniques | Chinois | Indiens | Philippins | Polonais |
| Winnipeg | Philippins | Britanniques | Polonais | Allemands | Indiens |
| Hamilton | Britanniques | Italiens | Polonais | Portugais | Néerlandais |

Cinq principaux groupes de nouveaux immigrants

| | | | | | |
|-----------------|-------------|------------|-------------|------------|--------------|
| Toronto | Chinois | Indiens | Pakistanaï | Philippins | Sri-Lankais |
| Montréal | Algériens | Chinois | Français | Haïtiens | Marocains |
| Vancouver | Chinois | Taiwanais | Hongkongais | Indiens | Philippins |
| Ottawa-Gatineau | Chinois | Indiens | Iranien | Somaliens | Yougoslaves |
| Calgary | Chinois | Indiens | Philippins | Pakistanaï | Britanniques |
| Edmonton | Indiens | Philippins | Chinois | ♦ | ♦ |
| Winnipeg | Philippins | Indiens | ♦ | ♦ | ♦ |
| Hamilton | Yougoslaves | Chinois | Indiens | Bosniaques | Iraquiens |

♦ Population trop peu nombreuse

Minorités visibles

| | | | | | |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|-------------------|
| Toronto | Asiatiques S. | Chinois | Noirs | Philippins Latino- | Latino-Américains |
| Montréal | Noirs | Arabes | Asiatiques S. | Améric. | Chinois |
| Vancouver | Chinois | Asiatiques S. | Philippins | Coréens | Asiatiques S.-E. |
| Ottawa-Gatineau | Noirs | Chinois | Arabes | Asiatiques S. | Asiatiques S.-E. |
| Calgary | Chinois | Asiatiques S. | Philippins | Noirs | Asiatiques S.-E. |
| Edmonton | Chinois | Asiatiques S. | Philippins | Noirs | Asiatiques S.-E. |
| Winnipeg | Philippins | Asiatiques S. | Noirs | Chinois | Asiatiques S.-E. |
| Hamilton | Asiatiques S. | Noirs | Chinois | Philippins | Latino-Américains |

Nota : On a également établi, pour chaque ville, des cartes de la population totale des minorités visibles et de la population n'appartenant pas à une minorité visible.

La représentation des données et l'interprétation des indices

a) Quotient de localisation :

Dans ce type de projet, il est très difficile de permettre de comparer de façon pertinente la concentration et la dispersion relatives d'un grand nombre de groupes d'immigrants et de minorités visibles au sein de la même ville et entre plusieurs villes. L'une des possibilités consiste à cartographier un groupe particulier en proportion de la population totale du secteur de recensement *ou* en proportion de la population totale de ce groupe dans la région métropolitaine. Ce genre de carte présente l'avantage d'être assez facile à interpréter, puisque les valeurs illustrées sont de simples pourcentages. Néanmoins, il est souvent délicat de comparer des cartes basées sur les pourcentages obtenus pour les différents groupes, car de profonds écarts existent dans la concentration de ces derniers au sein d'une même région métropolitaine. Il faut alors constituer des intervalles de classe pour représenter convenablement la répartition des intéressés. On peut alors tracer pour les différents groupes des cartes qui se ressemblent beaucoup, en utilisant les mêmes palettes de couleurs et le même nombre de classes. Bien que cela donne à penser que les données sont comparables, les cartes peuvent reposer sur des intervalles de classe très différents et ne pas se prêter à une comparaison directe.

Afin de faciliter l'établissement de comparaisons pertinentes, les cartes que nous avons établies reposent sur les quotients de localisation de chaque groupe d'immigrants et de chaque minorité visible. Les quotients de localisation comparent la concentration relative d'un groupe particulier dans une zone géographique restreinte (le secteur de recensement) à la concentration relative du même groupe dans une zone beaucoup plus étendue (la région métropolitaine). Il s'agit du rapport entre la représentation du groupe dans la population totale du secteur de recensement et sa représentation dans la population totale de la région métropolitaine. Il indique dans quelle mesure un secteur de recensement se démarque de la région métropolitaine quant à la place occupée par un groupe. Par exemple, si les immigrants d'origine britannique constituent 6 p. 100 de la population totale dans le secteur de recensement portant le numéro 004.00, tandis qu'ils

comptent pour 3 p. 100 dans la population totale de la région métropolitaine, le quotient de localisation s'établit à 2 pour le secteur en question.

L'interprétation des données se fait comme suit : Si le quotient de localisation est égal à 1, la fréquence relative du groupe étudié dans le secteur de recensement est identique à celle observée dans l'ensemble de la région métropolitaine; si le quotient est supérieur à 1, le groupe est surreprésenté et relativement concentré dans le secteur (si la valeur est 2, la part du groupe dans la population du secteur est deux fois plus importante que dans la région métropolitaine); enfin, si le quotient est inférieur à 1, le groupe est sous-représenté ou faiblement concentré dans le secteur par rapport à la moyenne de l'agglomération⁸.

Les classes ci-après ont été utilisées pour cartographier les quotients de localisation :

- 0 – 0,49
- 0,5 – 1,49
- 1,5 – 2,99
- 3,0 – 7,99
- 8,0 et plus

Ces classes ont été choisies pour leur relative simplicité d'interprétation, surtout quand il s'agit de déterminer les zones où la sous-représentation ou la surreprésentation est particulièrement marquée. Le but n'est pas d'accentuer outre mesure le degré de concentration de certains groupes; en conséquence, les valeurs qui tournent autour de la valeur 1 correspondent à des zones dans lesquelles la représentation coïncide de près avec celle de la région métropolitaine. Il est important de ne pas perdre de vue la taille du groupe, en chiffres absolus, quand on analyse une carte dont certaines zones s'écartent des valeurs moyennes. En effet, une carte qui comporte quelques secteurs dans lesquels un groupe de taille réduite

⁸ L'une des limites du quotient de localisation est que la sous-représentation ne peut s'établir qu'entre 0 et 1, tandis que la surreprésentation peut aller jusqu'à l'infini. Il n'est donc pas toujours aisé d'évaluer le degré de sous-représentation ou de surreprésentation en raison des échelles différentes de part et d'autre de l'unité.

(deux milliers de personnes, par exemple) est fortement surreprésenté ne traduit pas le même phénomène social et ne suscite pas les mêmes réflexions qu'une carte dans laquelle le groupe est composé de dizaines de milliers de personnes.

b) Indice de diversité (entropie) :

On l'a vu, les cartes tracées pour chaque ville indiquent le degré de diversité ethnoculturelle à l'échelle des secteurs de recensement. Elles s'appuient sur des données relatives aux minorités visibles et reposent sur des valeurs de *diversité* ou d'*entropie* pour chaque secteur de recensement de la région métropolitaine (Allen, 2005; Sandoval et coll., 2002; White, 1986). Plutôt que de mesurer le degré de concentration d'un groupe donné dans une zone peu étendue, l'indice de diversité indique si une zone présente une homogénéité plus ou moins grande, compte tenu du nombre de groupes ethnoculturels que l'on trouve dans l'ensemble de l'agglomération. L'échelle s'étend de 0 à 100; un indice de 0 représente une homogénéité parfaite (le secteur est dominé par un seul groupe), un indice de 100 une hétérogénéité parfaite (tous les groupes sont représentés de manière équivalente dans le secteur). Disons simplement que plus le chiffre est élevé, plus les groupes sont représentés de manière équilibrée; à l'inverse, plus le chiffre est petit, plus un groupe immigrant ou ethnoculturel occupe une place importante. Une faible valeur ne signifie pas nécessairement que le secteur est parfaitement homogène, mais que la répartition proportionnelle des groupes n'est pas égale et qu'un ou deux groupes dominant. La formule de calcul de l'indice de diversité est la suivante :

$$H_i = \left| \sum_{i=1}^K \frac{(\log(P(i))) * P(I)}{(\log k)} \right| * 100$$

où

H_i = indice de diversité du secteur de recensement i

$P(i)$ = proportion de la population du secteur qui fait partie d'une minorité visible k

K = nombre total de catégories de minorités visibles

Les auteurs ne s'entendent pas sur les chiffres à partir desquels on peut parler de diversité ou d'homogénéité en utilisant cette formule. Allen (2005) estime que les valeurs supérieures à 84 témoignent d'une grande diversité, tandis que Sandoval et coll. (2002) fixent le seuil à 75. On a établi les intervalles de classe suivants dans le cadre du projet :

- 71 – 100 (*élevée*)
- 56 – 70
- 41 – 55 (*légère*)
- 21 – 40
- 0 – 20 (*faible*)

La limite inférieure de la classe la plus élevée a été fixée à 71 afin de faciliter les comparaisons entre villes. À Toronto, Vancouver et Montréal, un assez grand nombre de secteurs de recensement se situeraient dans la classe la plus élevée même si le seuil avait été établi à 75 ou à 84. Dans les villes canadiennes qui présentent une diversité nettement moindre, quelques secteurs seulement, voire aucun, se situeraient dans la classe supérieure si le seuil avait été fixé plus haut que 71.

Des cartes de diversité ont été tracées pour le lieu de résidence et le lieu de travail. Dans le premier cas, elles reposent sur les treize catégories qui composent la variable « minorité visible » selon la définition qui en est donnée par le gouvernement du Canada, pour les besoins de l'équité en matière d'emploi. Dans le deuxième cas, le nombre de catégories a été réduit en amalgamant certains groupes afin de limiter la suppression des données (tableau 3). Étant donné que les données relatives au lieu de travail ne concernent que la population qui occupe un emploi dans un lieu fixe, et que la proportion de personnes répondant à ce critère est assez faible dans bien des groupes d'immigrants et des minorités visibles, il a été nécessaire de réunir plusieurs groupes pour que l'analyse ne pâtisse pas trop de la suppression des données.

Tableau 3 : Minorités visibles pour lesquelles a été calculé l'indice de diversité relativement au lieu de résidence et au lieu de travail

| Lieu de résidence | Lieu de travail |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Chinois • Asiatiques du Sud • Noirs • Philippins • Latino-Américains • Asiatiques du Sud-Est • Arabes • Asiatiques de l'Ouest • Coréens • Japonais • Minorités visibles n.i.a. (non incluses ailleurs) • Minorités visibles multiples • Tous les autres (personnes d'origine européenne ou blanches) | <ul style="list-style-type: none"> • Asiatiques de l'Est (Chinois, Coréens, Japonais) • Asiatiques du Sud • Noirs • Asiatiques du Sud-Est (Asiatiques du Sud-Est, Philippins) • Arabes • Autres (Latino-Américains, Asiatiques de l'Ouest, minorités visibles n.i.a, minorités visibles multiples) • Tous les autres (personnes d'origine européenne ou blanches) |

Résumé

Cette brève présentation devrait guider l'analyse et l'utilisation des cartes qui ont été produites dans le cadre du projet relatif à la ségrégation et au mélange ethniques dans les grandes régions métropolitaines du Canada. La consultation des données serait nettement plus simple si tous les groupes d'immigrants et les minorités visibles étaient répartis de manière identique dans les villes canadiennes. Ce n'est bien sûr pas le cas et tout exercice de cartographie doit composer avec une répartition inégale dans les zones urbaines et avec une présence nettement plus forte dans telle ou telle ville. Nous nous sommes efforcés de respecter les particularités des groupes quant à leur taille et leurs aspects géographiques en conciliant les spécificités des différentes variables. Les cartes issues de cet exercice présentent les particularités géographiques des groupes d'immigrants et des minorités visibles; elles montrent comment ces données changent selon que l'on examine le lieu de résidence ou le lieu de travail. En analysant la diversité ethnoculturelle de ces deux points de vue, le projet invite les chercheurs à se

pencher sur les processus qui façonnent la diversité et l'homogénéité, à une époque marquée par l'ampleur des migrations internationales.

Bibliographie

- Allen, J.P. 2005. « Ethnic geography dynamics: clues from Los Angeles », *Association of Pacific Coast Geographers Yearbook*, 67, 97-116.
- Sandoval, J.O., H.P. Johnson et S.M. Tafoya. 2002. « Who's your neighbor? Residential segregation and diversity in California », dans *California Counts Population Trends and Profiles*, sous la direction de H.P. Johnson, Los Angeles : Public Policy Institute of California.
- White, M.J. 1986. « Segregation and diversity measures in population distribution », *Population Index*, 52, 198-221.